



**SYNDICAT MIXTE  
DE L'ESCAUT**

## **Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation Escaut – Sensée**

\*\*\*\*\*

### **Plan d'actions – Atelier 1 du 10 mai 2016**

**Objectif 1 : Améliorer la connaissance des phénomènes d'érosion et de ruissellement. Approfondir la connaissance du fonctionnement hydraulique du bassin versant de la Sensée. Diffuser la connaissance acquise.**

\*\*\*\*\*

**Co-animateurs : DDTM 59, Syndicat Mixte de l'Escaut, Chambre d'agriculture et Institut Sensée 59/62.**

### **Participants :**

Rachel KIRZEWSKI	DDTM 59 – DT du Valenciennois	Tangui LEFORT	PNR Scarpe-Escaut
Christophe DULION	DDTM 59 – DT du Valenciennois	Virginie HAYEZ	CAPH
Aline LAINE	DDTM 59 – DT du Valenciennois	Agnès FONTIER	CAPH
Edwige FOURNIER	DDTM 59 – SSRC	Michèle VERACHTERT	SIAV
Jean-François SALEMBIER	DDTM 59 - SSRC	Jean-Jacques HERIN	CAD / ADOPTA
Audrey LIEVAL	Syndicat Mixte SAGE ESCAUT	Cécilia POPULAIRE	SIAV
Ronan GAUDIN	Syndicat Mixte SAGE ESCAUT	Christopher BOLOGNESE	SIAV
Aurélien LEBORGNE	Chambre d'Agriculture 59/62	Jean-Pierre LEFEBVRE	Agence de l'eau Artois Picardie
Céline BLIN	Institut SAGE Sensée	Jean-Pierre DONNET	Adjoint Mairie QUIEVRECHAIN / Conseiller CAVM

Rachel KIRZEWSKI, Adjointe au Chef de la délégation territoriale du Valenciennois et Audrey LIÉVAL, Animatrice du Syndicat Mixte du SAGE Sensée remercient Aurélien LEBORGNE, de la Chambre d'Agriculture et Céline BLIN, de l'Institut Sensée d'avoir répondu présents à l'invitation de co-animer ce premier atelier de la SLGRI. Elles remercient également l'ensemble des participants d'avoir répondu présents à cette première réunion sur l'objectif 1 de la SLGRI : Améliorer la connaissance des phénomènes d'érosion et de ruissellement. Approfondir la connaissance du fonctionnement hydraulique du bassin versant de la Sensée. Diffuser la connaissance acquise.

L'objectif a été reformulé de la façon suivante « Améliorer la connaissance des phénomènes d'inondation ». Cette modification sera actée par le biais d'un arrêté modificatif.

Rachel KIRZEWSKI introduit la réunion en indiquant que suite au COPIL du 3 mars 2016, les premières orientations ont été approuvées et que des pistes d'actions ont été dégagées. Elle rappelle les orientations stratégiques et les pistes d'actions de l'objectif 1.

**Objectif 1 Améliorer la connaissance des phénomènes d'inondation** (érosion, ruissellement et débordement). Approfondir la connaissance du fonctionnement hydraulique du bassin versant de la Sensée. Diffuser la connaissance acquise.

→ **Orientation stratégique n°1 : Améliorer la connaissance des aléas.**

**Pistes d'actions :**

- a) Inciter à la réalisation de schémas de gestion des eaux pluviales sur l'ensemble du territoire.
- b) Aider à la mise en œuvre des études sur l'érosion et le ruissellement agricole.
- c) Mieux connaître le phénomène de ruissellement urbain pour mieux le gérer.
- d) Valoriser les études et la connaissance du bassin de la Sensée.

→ **Orientation stratégique n°2 : Diffuser la connaissance.**

**Pistes d'actions :**

- e) Promouvoir le partage de données
- f) Organiser et développer des outils d'échange

Audrey LIEVAL et la DDTM rappellent le déroulement de cet atelier : les pistes d'actions seront développées afin de définir les déclinaisons opérationnelles à réaliser sur le court, moyen ou long terme.

→ **Orientation stratégique n°1 : Améliorer la connaissance des aléas.**

**Pistes d'actions :**

**a) Inciter à la réalisation de schémas de gestion des eaux pluviales sur l'ensemble du territoire**

Jean-Pierre LEFEBVRE, de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, préconise d'inverser les deux termes « érosion » et « ruissellement » dans le titre de l'objectif 1. Amélioration la connaissance des phénomènes d'érosion (ruissellement, érosion et débordement).

AuréliE LEBORGNE, de la Chambre d'Agriculture, rappelle que la gestion des eaux pluviales est une priorité afin de réduire le risque d'inondation. La Chambre d'Agriculture est engagée dans la réalisation d'aménagements depuis plusieurs années sur le territoire.

Cécilia POPULAIRE indique que le SIAV a engagé une démarche pour une gestion nouvelle des eaux pluviales avec la réalisation d'un schéma directeur. Le SIAV a déjà travaillé avec la Chambre d'Agriculture sur la commune de Saint-Saulve. Le SIAV travaille également sur la sensibilisation des acteurs, notamment avec la mise en place de « la route de l'eau » à l'université. Pour l'instant, le travail engagé est le recensement des données et la création d'un référentiel.

Jean-Jacques HÉRIN, membre de la Communauté d'Agglomération du Douaisis et président d'ADOPTA signale l'importance de la réalisation des schémas directeurs de gestion des eaux pluviales. La réalisation de ces schémas de gestion durent environ 3 ans et intègre les techniques alternatives. Cependant aujourd'hui, les schémas directeurs de gestion des eaux pluviales ne sont pas obligatoires. L'objectif principal est donc d'inciter/sensibiliser les acteurs et élus à adopter ces schémas directeurs notamment dans les PLUi.

De plus Monsieur HÉRIN rappelle que des études existent sur les zones sensibles aux eaux pluviales. Il préconise de récupérer ces études afin de définir un zonage pouvant être intégré dans les schémas directeurs de gestion des eaux pluviales.

AuréliE LEBORGNE, de la Chambre d'Agriculture, indique qu'il existe une fracture sur la problématique des eaux pluviales entre « l'agricole » et « l'urbain ». Le problème n'est pas perçu de la même manière entre les acteurs de ces deux entités. Il est proposé de mettre en place des animations.

Michèle VERACHTERT du SIAV propose d'intégrer cette problématique dans les PLUi.

Jean-Jacques HÉRIN rappelle qu'il n'existe pas actuellement de règlement d'assainissement et il serait nécessaire d'en réaliser ainsi que d'intégrer les services d'assainissement dans la démarche. L'idée serait de prendre l'exemple de la Communauté d'Agglomération du Douaisis qui s'est dotée d'une compétence hydraulique.

## **b) Aider à la mise en œuvre des études sur l'érosion et le ruissellement agricole**

### **c) Mieux connaître le phénomène de ruissellement urbain pour mieux le gérer**

Aurélié LEBORGNE, de la Chambre d'Agriculture, précise que le volet érosion des sols n'est pas repris dans la GEMAPI mais qu'il est essentiel de sensibiliser les EPCI sur ce sujet et sur l'importance de travailler avec les acteurs Amont/Aval. Il est nécessaire de sensibiliser les EPCI pour la prise des compétences et un suivi sur le long terme. La Chambre préconise de réaliser des avant-projets sommaires afin de définir les points noirs. La Chambre d'Agriculture propose de mettre en place des visites de terrain (exemple de la commune d'Estreux) et va organiser les assises régionales de l'érosion afin de sensibiliser un maximum d'acteurs. La Chambre préconise la réalisation d'étude complémentaire sur les zones urbaines et agricoles. (étude complémentaire ?)

Jean-Jacques HÉRIN cite l'exemple de la commune d'Erclin où le travail de lutte contre l'érosion a été complémentaire entre l'urbain et l'agricole.

Tangui LEFORT, du PNR Scarpe-Escaut, demande s'il existe des terrains prioritaires identifiés.

La Chambre d'Agriculture précise que les zones prioritaires sont identifiées et des études sont initiées.

Jean-Pierre DONNET, conseiller à la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole, ajoute que la CAVM a réalisé un zonage sur les habitations les plus vulnérables au risque érosion.

Jean-Pierre LEFEBVRE, Agence de l'Eau Artois-Picardie, rappelle que la mise en place d'aménagement peut engendrer une problématique sur les terrains privés. Il est donc nécessaire de sensibiliser les habitants.

## **d) Valoriser les études et la connaissance du bassin de la Sensée**

Céline BLIN, animatrice à l'Institut Sensée 59/62, rappelle qu'une étude hydraulique a été réalisée entre 2003 et 2011 sur l'ensemble du bassin versant de la Sensée (d'un montant avoisinant le million d'euros). Cette étude préconise la réalisation de travaux, cependant depuis 2011, très peu de travaux indiqués dans l'étude ont été entrepris. Céline BLIN précise que les préconisations inscrites dans l'étude sont reprises dans le SAGE Sensée.

La valorisation des études et la connaissance du bassin de la Sensée passent par le développement de la communication : mise en place de réunions d'information, sensibilisation des élus pour la maîtrise d'ouvrage.

Sur la même problématique, la DDTM propose d'améliorer la diffusion de la connaissance du risque au niveau du la Scarpe Aval.

Jean-Jacques HÉRIN précise que la gestion du nœud hydraulique des 4 canaux au niveau de Douai est un élément important à prendre en compte dans la gestion des inondations en aval de Douai sur le bassin de la Scarpe Aval. Les travaux de la SLGRI Escaut Sensée doivent être coordonnés avec ceux des autres territoires.

→ **Orientation stratégique n°2 : Diffuser la connaissance.**

### **Pistes d'actions :**

#### **e) Promouvoir le partage de données**

#### **f) Organiser et développer des outils d'échange**

La DDTM et le Syndicat Mixte de l'Escaut s'accordent sur le fait de regrouper l'ensemble des données et des études disponibles sur une plate-forme informatique. Les données seront disponibles et accessibles par convention entre les différentes structures.

La communication pourra s'effectuer sous plusieurs formes : gazette, newsletters, articles sur les sites internet. Le but étant de sensibiliser les élus et les habitants. De plus dans le cadre de la mise en œuvre de la SLGRI et du SAGE Escaut, des réunions d'information et de sensibilisation seront organisées pour les élus.

**Échéances prochaines :**

- Diagnostic en cours de consultation jusque fin juin 2016,
- COPIL validant les cations retenues, le 8 septembre 2016 présidé par le sous préfet,
- Réunion d'informations avec l'ensemble des élus du périmètre de la SLGRI, le 20 septembre 2016
- Validation par le préfet coordonnateur de bassin à l'automne 2016.